

PROJET DE SÉCURISATION DES DROITS SOCIO ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX DES POPULATIONS DE HUIT VILLAGES DE LA HAUTE SANAGA IMPACTÉES PAR LE BARRAGE DE LOM PANGAR

RAPPORT
Mai 2026

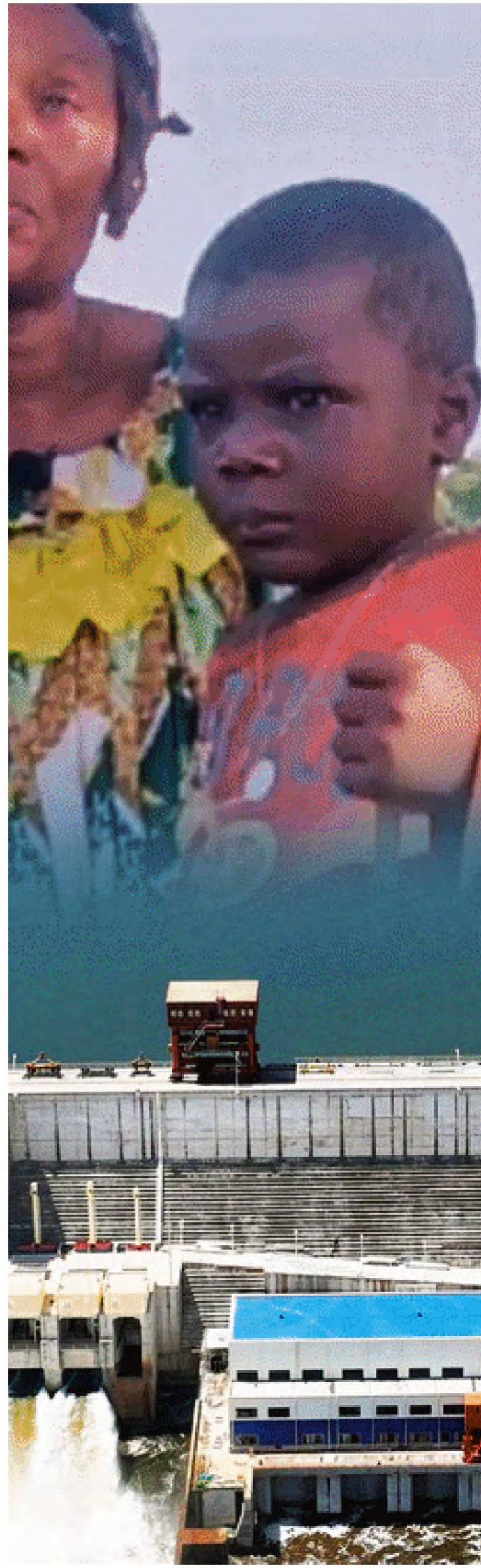


SOMMAIRE

i	SOMMAIRE
ii	SIGLES ET ABRÉVIATIONS
1	RÉSUMÉ
3	CONTEXTE ET JUSTIFICATION
5	OBJECTIFS
5	RÉSULTATS
9	ACTIVITÉS
12	DÉFIS RENCONTRÉS ET LEÇONS APPRIS
12	RECOMMANDATIONS
13	TÉMOIGNAGES DES VICTIMES
14	CONCLUSIONS

TABLEAU SIGNALÉTIQUE DU PROJET

Zone d'intervention	Département de la Haute Sanaga
Populations cibles	Huit villages impactés par le barrage de Lom Pangar
Durée du projet	09 mois (Juin 2025-Mars 2026)
Soutien Financier	Global Greengrants Fund
Partenaires	DYPADEL & SYLAD
Maillon stratégique	Plaidoyer auprès de EDC, du gouvernement et des bailleurs de fonds



SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AFD	Agence Française de Développement
BAD	Banque Africaine de Développement
BDEAC	Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BM	Banque Mondiale
DYPADEL	Dynamique Participative pour le Développement Local
EDC	Electricity Development Corporation
IFI	Institutions Financières Internationales
MINEE	Ministère de l'Eau et de l'Énergie
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
SYLAD	Synergie Locale d'Appui au Développement
TV	Télévision



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le présent rapport rend compte des activités menées dans le cadre du projet de sécurisation des droits socio-économiques et environnementaux des populations affectées par le barrage de Lom Pangar, implémenté conjointement par DYPADEL et SYLAD, deux organisations de la société civile camerounaise.

Déployé sur une période de dix (10) mois dans le département de la Haute Sanaga, le projet a ciblé huit (08) villages dont les communautés subissent les conséquences directes et indirectes de la construction et de l'exploitation du barrage de Lom Pangar. Il visait à **documenter les impacts vécus**, à **renforcer la conscience des droits des populations**, à **amplifier la visibilité médiatique** de leurs préoccupations et, à terme, à **exercer un plaidoyer** structuré auprès de EDC maître d'ouvrage, du gouvernement et des bailleurs de fonds à savoir des banques qui ont financé le projet de construction du barrage.

Au terme du projet, les résultats suivants ont été enregistrés : la documentation approfondie des impacts dans les huit villages ; la conduite de réunions communautaires de sensibilisation ; la mobilisation de médias ayant abouti à plus de quatorze (14) reportages couvrant la télévision, la radio, la presse écrite et la presse cybernétique ; et l'élaboration d'un dossier de plaidoyer destiné aux décideurs.



Photo 1 : Des sables de fortune malgré le danger que représente le fleuve Sanaga



*Les espoirs des populations envoyés
par le barrage de Lom Pangar*

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1. Présentation du barrage de Lom Pangar

Mis en service en 2017, Le barrage hydroélectrique de Lom Pangar, situé dans la région de l'Est du Cameroun, est un projet d'infrastructure majeur visant à régulariser le débit du fleuve Sanaga pour optimiser la production d'électricité des barrages en aval et potentiellement faciliter la navigation fluviale.

Cependant, comme pour de nombreux grands projets d'infrastructure, sa construction et son exploitation ont eu, et continuent d'avoir, des impacts significatifs sur l'environnement et les populations locales vivant à proximité et en aval du réservoir. Le barrage de Lom Pangar a une capacité de stockage de 6 milliards de mètre cube d'eau et s'étend sur une superficie de 540 Km².

2. Problématique

En dépit des engagements pris par Electricity Development Corporation (EDC), et les bailleurs de fonds, les populations de nombreux villages du département de la Haute Sanaga continuent de subir de lourdes conséquences sans compensation adéquate ni mécanismes de recours effectifs. Parmi les impacts documentés figurent :

1. Le déplacement physique de certaines communautés;

2. La perte des terres agricoles;

3. La modification des régimes hydrologiques affectant les activités de pêche l'extraction du sable privant ainsi les communautés des revenus et des sources de protéines;

4. La dégradation de la qualité de l'eau potable et

l'inexistence des services de santé;

5. La réduction de la biodiversité et la perturbation des écosystèmes forestiers;

6. L'exclusion des communautés des processus de décision;

7. La perturbation des écosystèmes forestiers et des changements socio-économiques profonds.

Malgré des mesures d'accompagnement et de

compensation prévues dans le cadre du projet, les études d'impacts environnementaux et sociaux n'ont jamais été réalisées dans les communautés impactées situées en aval du barrage, ce qui est en violation aux normes ou sauvegardes environnementales et sociales des bailleurs de fonds qui ont financé le projet en question dont la Banque Mondiale (BM), l'Agence Française de Développement (AFD), la Banque Européenne d'Investissement (BEI), la Banque de Développement

des États de l'Afrique Centrale (BDEAC), et la Banque Africaine de Développement (BAD)

Face à ces réalités, **DYPADEL**, en collaboration avec **SYLAD**, a initié ce projet de documentation, de sensibilisation et de plaidoyer afin de contribuer à la protection et à la réalisation effective des droits des communautés impactées.

3. Zone d'intervention

Le projet a été mis en oeuvre dans huit (08) villages du département de la Haute Sanaga, sélectionnés sur la base du niveau des impacts subis et de la vulnérabilité des populations. Ces villages, majoritairement peuplés de communautés agricoles et de pêcheurs, sables, présentent des profils socio-économiques similaires et font face aux mêmes types de problématiques.

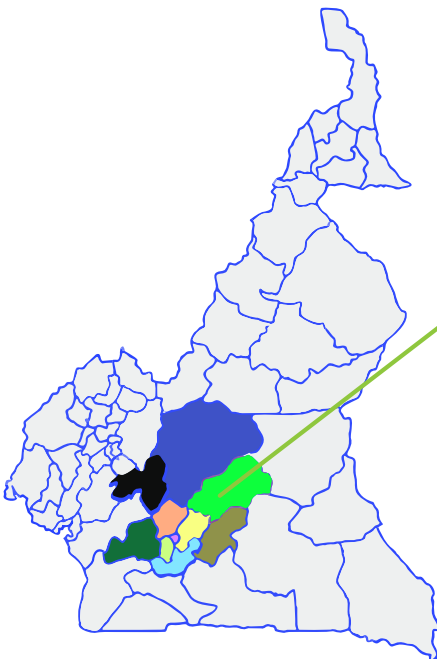


Photo 2 : Carte des départements de la Région du Centre



Photo 3 : Carte de la zone du projet département de la Haute Sanaga

II. OBJECTIFS

Le projet poursuivait deux objectifs à savoir un objectif et des objectifs spécifiques

4. Objectif général

Contribuer à la sécurisation des droits socio-économiques et environnementaux des populations des villages du département de la Haute Sanaga impactées par le barrage de Lom Pangar, en vue d'obtenir d'EDC et des bailleurs de fonds l'élaboration de mesures correctives et de compensation adaptées.

5. Objectifs spécifiques

- **Documenter** de manière rigoureuse et participative les impacts socio-économiques et environnementaux du barrage sur les communautés cibles de huit villages;
- **Renforcer** la conscience et la connaissance des droits des populations riveraines à travers des réunions communautaires de sensibilisation ;
- **Amplifier** la visibilité médiatique des préoccupations des communautés affectées par la mobilisation de médias locaux nationaux et internationaux ;
- **Conduire** un plaidoyer structuré auprès d'EDC, du gouvernement et des bailleurs de fonds pour l'adoption de mesures d'atténuation et de compensation.

III. RÉSULTATS



Quelques résultats en un clin d'œil



14+ reportages Tv,
presse écrite, radio
et cybernétique



08 villages
touchés



10+ réunions
communautaires



05 groupes socio
professionnels
structurés



Des actions
de plaidoyer

6. Documentation des impacts

Afin de mieux documenter les impacts du barrage et recueillir les témoignages des populations des villages impactés deux missions de terrain ont été effectuées, l'une avec le consultant en juin 2025 et l'autre avec les femmes et hommes de médias en juillet 2025. A la suite de ces missions Un rapport (« **Briefing Note** ») de documentation participative a été élaboré, couvrant l'ensemble des huit villages ciblés. Ce rapport retrace les témoignages recueillis lors des descentes de terrain, les impacts observés sur les moyens de subsistance, le patrimoine culturel, la santé des populations, les conflits fonciers, les

morts par noyades, l'environnement, les infrastructures communautaires et les droits des populations. Il constitue un outil de référence pour les actions de plaidoyer et les négociations avec EDC et les bailleurs.

Quelques indicateurs de résultats:

- 8 villages visités et documentés ;
- Plusieurs dizaines de témoignages individuels et collectifs recueillis ;
- Un rapport de documentation complet produit et validé ;
- Les principales catégories d'impacts identifiées : perte de terres agricoles, dégradation des zones de pêche, et d'extraction de sable, isolement des villages, perte de l'identité culturelle, conflit homme faune, des décès par noyades, manque de compensation.

7. Sensibilisation des communautés

Des réunions communautaires ont été tenues dans des villages, ciblés (Bifogo, Nangmana, Ngoney, Ekone, Mekam III, Badja, Bankeng, Mégangmé) réunissant des hommes, des femmes, des jeunes et des leaders communautaires. Ces sessions ont permis de renforcer la compréhension des droits garantis par les cadres juridiques nationaux et internationaux (droit à un environnement sain, droit à compensation, droit à l'information et à la participation), et d'outiller les communautés pour porter leurs revendications. Comme indicateurs de résultats nous pouvons citer:

- 10+ réunions communautaires organisées ;
- Plusieurs centaines de participants sensibilisés, dont une proportion significative de femmes et de jeunes ;
- Des leaders communautaires formés au plaidoyer de proximité.

8. Organisation d'une campagne médiatique

Afin d'accroître significativement la visibilité publique de la problématique à l'échelle locale, nationale et internationale. Une campagne médiatique hors ligne et en ligne d'envergure a été conduite, mobilisant différents types de médias (Tv, radio, presse écrite et cybernétique) pour porter la voix des communautés à l'opinion publique nationale et internationale. Au total, plus de quatorze (14) reportages ont été produits et diffusés. En plus de ces reportages qui ont été relayés sur les plateformes numériques de la DYPADEL et du réseau IFI Monitoring Group, un film documentaire de vingt trois (23) minutes a été aussi produit.

Indicateurs de résultats

- 14+ reportages produits et diffusés ;
- Couverture plurimédia : télévision, radio, presse écrite, presse cybernétique ;
- Augmentation significative de la visibilité publique de la problématique ;
- Production et diffusion d'un film documentaire;

- Création d'une pression médiatique favorable au plaidoyer.

9. Structuration et redynamisation des groupes socio professionnels

Afin de renforcer les capacités des communautés dans la conduite des activités de plaidoyer, SYLAD a conduit des rencontres avec les groupes socio professionnels impactés et le reste de la population. Ces réunions ont permis d'un de renforcer la sensibilisation auprès des communautés, et deux de redynamiser et structurer certains groupes socio professionnels. Au total 04 associations ont été redynamisés et structurée. Comme indicateur nous pouvons citer entre autres

- Structuration de 04 groupes socio professionnels (pêcheurs, sableurs, revendeuses de poisosns) en association et réseau d'associations;
- Deux groupes socio professionnels déjà légalisés.

10. Conduite d'un plaidoyer auprès des décideurs

Au vu des conclusions des études conduites sur le sujet, nous déposé un dossier de plaidoyer auprès de plusieurs administrations 05(MINEE, BANQUE MONDIALE, AFD, BEI, BAD,), EDC, Préfecture et Sous-Préfecture et la délégation de l'Union Européenne. Ce dossier formule des recommandations spécifiques et mesurables pour l'atténuation des impacts et la mise en place de mécanismes de compensation effectifs.

Les différentes correspondances ont déclenché une mission de la Banque Européenne d'Investissement au Cameroun auprès de EDC et du Ministère de l'eau et de l'énergie les 10, 11 et 12 mars 2026. Au rang des indicateurs de résultats nous pouvons citer:

- Un dossier de plaidoyer élaboré et transmis aux parties prenantes cibles ;
- Des rencontres tenues entre l'un des bailleurs la BEI, EDC et le MINEE;;
- Des recommandations formulées



Photo 4: Une réunion communautaire à Badja par Nsem



«Maintenant pour obtenir ne serait ce qu'un poisson même pour la ration c'est déjà compliqué» Elsa Nganang Mbatomé, une victime de Lom Pangar

IV. ACTIVITÉS

Dans le cadre du projet plusieurs activités ont été menées afin d'atteindre des objectifs. Ces activités ont été menées avec notre partenaire local à savoir SYLAD. Au rang de ces activités nous pouvons citer:

11. Organisation des missions de terrain et écoute communautaire

Deux missions de terrain ont été effectuées entre juin et juillet 2025. Ces missions nous ont permis d'écouter les communautés impactées par le barrage lors des réunions communautaires. Les témoignages et les récits des populations montraient l'urgence des actions de remédiation afin d'éviter des impacts irréversibles. Il était aussi question lors de ces missions de faire le suivi auprès de SYLAD des conclusions du rapport de la Banque Européenne d'Investissement publié en décembre 2024. Parmi les groupes consultés lors de ces missions il y avait les femmes, les jeunes, les pêcheurs, sableurs, revendeuses de poissons, chefs traditionnels, les agriculteurs et agricultrices. Leur récit était similaire « Lom Pangar a bouleversé nos vies de famille ». Des observations directes des sites affectés ont complété la collecte des données.

Les principales catégories d'impacts documentés :

- **Impacts sur les moyens de subsistance** : perte de cultures, réduction des captures de

poissons, perte de revenus, réduction des zones d'extraction du sable;

- **Impacts environnementaux** : modification du régime hydrologique, érosion des berges, perte de biodiversité aquatique, sortie des hippopotames de l'eau créant un conflit homme faune;

- **Impacts sociaux** : déplacement de ménages, rupture des liens communautaires (divorce), perte de l'identité culturelle à cause de l'inaccessibilité aux sites sacrés, des cas de décès par noyade, l'inexistence des services de base, apparition de nouvelles maladies, exode rural;

- **Impacts sur les droits** : absence des mesures de compensation, manque de consultation, absence de mécanismes de recours accessibles, Aucun dispositif de communication pour alerter sur les lâchers d'eau.

12. Organisation des réunions communautaires

En concertation avec SYLAD et les leaders communautaires, des réunions communautaires couplées aux séances de sensibilisation ont été organisées dans chacun des huit villages. Ces réunions ont permis de renforcer la cohésion des communautés, de formuler des revendications collectives et d'identifier des représentants communautaires chargés de porter le plaidoyer auprès des instances compétentes. Aussi ces réunions ont permis de structurer et redynamiser les groupes socio professionnels à l'instar des sableurs, pêcheurs, vendeuses de poissons en association et réseau d'associations. Les réunions ont porté sur des thématiques comme (1) Les obligations légales d'EDC en matière de consultation, compensation et suivi, (2) les normes ou sauvegardes sociales et environnementales des banques ayant financé le projet, (3) les stratégies de plaidoyer communautaire pour le respect de leurs droits.

13. Mobilisation médiatique

Une stratégie de communication a été définie pour orienter l'ensemble des actions médiatiques du projet. Elle visait à humaniser les impacts du barrage, à informer le grand public et à créer une pression favorable au changement auprès des décideurs.

Des partenariats ont été établis avec des journalistes et des rédactions de médias nationaux et internationaux. Des visites de terrain ont été organisées pour permettre aux équipes médiatiques de constater directement les réalités vécues par les communautés. Par la suite une conférence de presse a été organisée en mars 2026 afin de présenter à la presse les résultats des données de terrain et la projection d'un film documentaire réalisé dans le cadre du projet sur les impacts du barrage. Au total, plus de quatorze (14) reportages ont été produits et diffusés sur différents supports :

- **Télévision** : reportages de fond diffusés sur des chaînes nationales ;
- **Radio** : interviews et reportages des radios nationales ;
- **Presse écrite** : articles de fond publiés dans des journaux nationaux ;
- **Presse cybernétique** : articles et dossiers publiés sur des portails d'information en ligne.
- **Des publications** sur ces reportages et le film documentaires ont été faites sur les différentes plateformes numériques (facebook, LinkedIn, Youtube) de l'association DYPADEL et de ses partenaires

Cette couverture médiatique diversifiée a contribué à élever la problématique au rang des préoccupations nationales et à renforcer la légitimité des demandes communautaires.

14. Plaidoyer auprès des décideurs

Sur la base des données collectées et des revendications communautaires, DYPADEL et SYLAD ont élaboré un dossier de plaidoyer structuré, comprenant une analyse des impacts, des arguments sur les normes ou sauvegardes sociales et environnementales des banques, le rappel des conclusions du rapport de la Banque Européenne d'Investissement, et des recommandations opérationnelles spécifiques à l'attention d'EDC et des bailleurs de fonds.

Les principales actions de plaidoyer ont inclus :

- La transmission officielle du dossier de plaidoyer à EDC, et aux bailleurs de fonds;
- L'interpellation des autorités gouvernementales concernées ;
- La mise en réseau avec des réseaux internationaux pour renforcer la pression.

“

EDC nous méprise



*Un avenir incertain, un regard qui en dit long,
le barrage de Lom Pangar a tout bouleversé*

V. DÉFIS RENCONTRÉS ET LEÇONS APPRISSES

Au cours de la mise en œuvre du projet, quelques facteurs externes ont influencé les activités, certains facilitant les activités du projet et d'autres posant des défis.

► Défis

Comme contraintes ou défis rencontrés nous pouvons citer :

- L'accès difficile à certains villages en raison de l'état des routes et des moyens de locomotion;
- Les menaces et intimidations reçues par certains membres de SYLAD (Partenaire local) de certains hommes politiques;
- La sensibilité politique de certaines questions liées au barrage qui a parfois limité le soutien de certains acteurs institutionnels;
- La résistance de certains acteurs institutionnels (EDC) à s'engager dans un dialogue ouvert ;
- La limitation des ressources financières et logistiques pour couvrir l'ensemble de la zone d'intervention.

► Leçons apprises

La mise en œuvre de ce projet nous a permis de tirer quelques enseignements qui orienteront nos futures interventions. Tout d'abord on a observé que l'approche participative est essentielle pour assurer l'efficacité et la durabilité des actions de plaidoyer, aussi lorsque les populations locales ou victimes sont pleinement impliquées dans l'identification des problèmes et la recherche des solutions, elles s'approprient davantage les initiatives mises en place. Par ailleurs l'expérience a montré que le plaidoyer communautaire est plus efficace lorsqu'il est soutenu par une documentation solide des réalités de terrain notamment à travers la collecte des témoignages, des données et informations auprès des parties prenantes. Il faut aussi noter que l'approche plurimédiatique a amélioré significativement la portée et l'impact des actions de communication. Enfin le projet a renforcé la conviction que la collaboration entre les organisations de la société civile, les communautés locales et les autorités publiques est essentielles pour promouvoir le respect des droits des communautés.

VI. RECOMMANDATIONS

Au terme de la phase I de ce projet quelques recommandations ont été formulées à l'endroit des différentes parties prenantes surtout des décideurs à savoir EDC, les bailleurs de fonds et les autorités gouvernementales.

□ À L'endroit de EDC

- **Mettre** en place un mécanisme de consultation permanent et accessible avec les communautés affectées ;
- **Réaliser** l'Audit Environnemental et social afin d'identifier les mesures de compensation à la lumière des impacts réels documentés ;
- **Accélérer** la mise en oeuvre des engagements du PGES non encore exécutés ;

- **Élaborer** un plan de communication pour alerter les communautés en cas des lâchers D'eau.

□ À L'endroit des Bailleurs de Fonds

- **Exiger** d'EDC la production de rapports de conformité aux engagements sociaux et environnementaux selon les normes ou sauvegardes sociales et environnementales des banques;
- **Financer** indépendamment un audit social et environnemental des impacts du barrage ;
- Soutenir le renforcement des capacités de la société civile locale à jouer son rôle de veille ;
- **Conditionner** tout financement supplémentaire à des améliorations démontrables dans la prise en compte des droits des communautés.
- **Veiller** au respect de vos normes ou sauvegardes sociales et environnementales.

□ À L'endroit des autorités gouvernementales

- **Développer et financer** des programmes de diversification économique pour les populations, en investissant dans des alternatives agricoles résilientes, autres activités génératrices de revenus;
- **Renforcer** les infrastructures et services sociaux de base (accès à l'eau potable, centres de santé, etc...) dans les villages affectés;
- **Intégrer** les exigences de justice sociale dans tout nouveau projet d'infrastructure à grande échelle;
- **Assurer** le contrôle effectif de la mise en oeuvre du PGES par les services compétents

VII. TÉMOIGNAGES DES VICTIMES



«Avant le barrage de Lom Pangar, par nuit de pêche je gagnais au moins 20 000 F CFA, mais aujourd'hui ce n'est plus le cas, je suis

obligé de me tourner vers l'agriculture afin de pouvoir nourrir la famille. Même scolariser les enfants devient difficile parce que nos revenus ont drastiquement baissé » **Simon Charles, village Ngoney**

«Nous sommes obligées d'aller dans les régions du Nord, Sud et Adamaoua pour nous approvisionner en poissons au risque de nos vies et de nos foyers » **Emilienne, vendeuse de poissons**



« Auparavant il n'y avait pas ces maladies dans le village, mais depuis que Lom Pangar fonctionne le taux de morbidité pour le

paludisme, la typhoïde et la bilharziose a augmenté » **Edith Carine, village Mekone III**



« J'ai perdu mes deux fils dans la Sanaga au moment où l'inondation est survenue » **André Ndombé, Village Nangmana**

CONCLUSIONS

Le projet de sécurisation des droits socio-économiques et environnementaux des populations impactées par le barrage de Lom Pangar, mené conjointement par DYPADEL et SYLAD sur une période de dix mois, a atteint ses principaux objectifs. Il a permis de documenter rigoureusement les impacts subis par les communautés, de les sensibiliser à leurs droits, de donner une visibilité nationale à leurs préoccupations à travers plus de 14 reportages médiatiques et d'initier un plaidoyer structuré auprès d'EDC et des bailleurs de fonds.

Ces résultats constituent une base solide pour la poursuite et l'approfondissement du travail de plaidoyer. La dynamique enclenchée au sein des communautés et les partenariats médiatiques et institutionnels établis pendant le projet ouvrent des perspectives encourageantes pour la phase suivante.

DYPADEL réaffirme son engagement aux côtés des populations de la Haute Sanaga à travers **SYLAD** pour que leurs droits soient reconnus, respectés et réalisés, et appelle l'ensemble des parties prenantes à prendre leurs responsabilités pour une justice sociale et environnementale effective.

SOUTIEN FINANCIER



GLOBAL GREENGRANTS FUND
Where change takes root

PARTENAIRE LOCAL



COOPÉRATIVE SYLAD



À cause de Lom Pangar, le fleuve Sanaga a emporté ses installations pour l'extraction du sable



Les populations ont besoin d'être écoutées

Contact



Makénéné, quartier Barrière, rue stade municipal



contact@dypadel.org



<https://www.dypadel.org>



+237 674 65 24 91/696 01 99 53/676 16 08 58



DYPADEL est membre du réseau **IFI MONITORING GROUP**, une plateforme d'organisations de la société civile camerounaise qui défendent les droits des communautés locales et peuples autochtones affectés par des projets financés par les institutions financières internationales. Le plaidoyer se fait à travers le suivi environnemental et social.